



Droit du travail : femme enceinte

Par **nanou**, le **08/01/2012** à **10:14**

Bonjour,

Pendant 2 jours je ne suis pas parti au travail car j'étais malade sans les informer tellement je souffrais j'ai pas du tout pensé à les appeler. le 3ème jours je consulte le médecin qui m'annonce une grossesse de 3mois avec cette nouvelle.j'informe mon employeur le jour même et puis il m'envoie un mail pour demander si j'ai arrêt maladie, mais moi j'ai oublié de demander un, j'étais plus concentré sur mon état, sur les examens que je dois faire... les deux jours suivant je ne suis pas non plus parti mais cette fois-ci j'ai informé mon employeur que je serais absente.

Là l'employeur m'a envoyé une lettre recommandée que je vais récupérer demain à la poste. Donc voilà ma question je souhaiterais donner ma démission (car le trajet 1h20) mais j'aimerais savoir si je dois attendre d'abord de voir le courrier que mon employeur m'a envoyé pour savoir si il s'agit d'un courrier de licenciement ou d'avertissement sur les absences. et puis j'aimerais savoir si je met que je suis démissionnaire à partir de demain où du premier jour de mon absence.

comme je suis enceinte donc je peux démissionner sans préavis??

Je précise aussi que je suis toujours en période d'essai.

Merci de m'apporter une réponse .

Par **pat76**, le **08/01/2012** à **16:27**

Bonjour

Vous ne démissionnez en aucun cas, vous demandez à votre médecin traitant de vous

remettre un certificat médical attestant de votre grossesse et vous l'envoyez par courrier recommandé avec avis de réception à votre employeur.

Vous lui écrirez que vous aviez omis de demander à votre médecin traitant de vous donner un arrêt maladie et que vous vous excusez de n'avoir pas réagi plus vite pour le prévenir de la cause de votre absence, parce que le fait d'apprendre que vous étiez enceinte vous a perturbé.

Vous êtes en période d'essai, et je pense que comme vous avez informé votre employeur que vous étiez enceinte, il va mettre un terme à la période d'essai.

Depuis quand étiez-vous dans l'entreprise?

Vous étiez en CDD ou en CDI, à temps complet ou à temps partiel?

Par **nanou**, le **08/01/2012 à 19:55**

merci de m'avoir répondu

Je suis dans l'entreprise depuis le 21/11/2011 et je suis en cdi.

Par **pat76**, le **09/01/2012 à 11:45**

Bonjour

Quelle était initialement la durée de votre période d'essai?

Elle a été renouvelée?

Par **nanou**, le **09/01/2012 à 14:01**

bonjour;

non elle n'est pas renouvelé
elle est de deux mois.

Par **pat76**, le **09/01/2012 à 18:32**

Rebonjour

Dès que vous aurez le courrier de votre employeur, revenez sur le forum nous informer du contenu. Cela nous permettra de vous renseigner sur vos droits et la manière de les faire

valoir.